

Végétation riveraine à Mont-Blanc

La végétation le long des milieux humides et hydriques (la **rive**) est cruciale pour l'environnement! Les **Articles 198 et 199** du *Règlement de zonage 194-2011* de Mont-Blanc encadrent ce que vous pouvez faire ou non avec cette végétation.

Rive de 10 mètres minimum :

- Si la pente du terrain est **douce (moins de 30 %)**.
- OU si la pente est **raide (plus de 30 %)**, mais que le talus mesure **moins de 5 mètres de haut**.

Rive de 15 mètres minimum :

- Si la pente est **continue et raide (plus de 30 %)**.
- OU si la pente est **raide (plus de 30 %)** et que le talus mesure plus de **5 mètres de haut**.

Interdit : La tonte de gazon et le débroussaillage dans les 3 strates de végétation (herbacées, arbustes, arbres) sont **interdits** dans la bande riveraine. Seule une bande de 2 mètres autour des bâtiments existants peut être dégagée.

Permis (avec autorisation) :

- Coupe d'assainissement (arbres malades/dangereux, avec permis).
- Coupe nécessaire pour une nouvelle construction autorisée (avec permis).

Aménagements spécifiques autorisés (avec conditions et permis) :

○ **Sentiers** :

- Si la pente est **inférieure à 30%** : sentier max 5m de large, sans remblai/déblai, végétalisé, sinueux, imperméabilisation interdite.

Une ou plusieurs ouvertures combinées ne dépassant pas 5 mètres de largeur sont permises (ou 2 mètres pour les petits terrains < 10m de largeur à la ligne des hautes eaux), toujours avec un couvre-sol végétal.

- Si la pente est **supérieure à 30%** : sentier max 1,2m de large, sans remblai/déblai, végétalisé, sinueux, imperméabilisation interdite.

Si la pente est **supérieure à 30%** : escalier max 1,2m de large, sur pieux/pilotis (pour protéger la végétation en dessous), sans plateforme/terrasse.

- **Ouvertures visuelles (fenêtres)** : pour dégager la vue sur l'eau, des trouées de végétation (élagage/émondage) sont permises, d'une largeur maximale de 5 mètres.

Quand revégétaliser ?

Si la rive n'a plus sa végétation naturelle, ou si elle est dégarnie au-delà des limites permises par le règlement (sauf exceptions spécifiques).

Comment ?

Vous devez replanter une combinaison de **trois types de végétaux indigènes riverains** : herbes, arbustes et arbres, sur une bande d'au moins 5 mètres de profondeur depuis le bord de l'eau. Obligatoire en bordure des lacs et cours d'eau permanents.

- Les herbes doivent couvrir toute la surface.
- Les arbustes doivent être plantés en quinconce (environ 1m d'écart).
- Les arbres doivent être plantés en quinconce (environ 5m d'écart).

Préserver la végétation naturelle des rives est primordial. Chaque intervention doit être réfléchie et conforme au règlement pour protéger la santé de nos écosystèmes.





LES QUAIS

La Municipalité de Mont-Blanc encadre la construction des quais pour protéger nos plans d'eau. Voici les points clés du *Règlement de zonage 194-2011, article 97.*

Les règles essentielles

- **Un seul quai** par emplacement, **fixé à la rive.**
- **Superficie maximale : 20 m²,** possibilité de plus si obtention d'un *bail d'occupation du domaine hydrique de l'État.*
- **Largeur maximale : 2,5 m.**
- **Longueur maximale : 10 m** (peut aller jusqu'à 15 m pour atteindre 1 m de profondeur d'eau en période d'étiage).

Ce qui n'est pas permis

Votre quai ne peut pas avoir de toit, de murs, de glissoires, de trampolines ou de bacs de rangement. Seul un garde-corps (max. 1 m hauteur), des bancs, une échelle et un support à kayaks sont autorisés.

Emplacement et environnement

- Le quai ne doit **pas bloquer la circulation de l'eau.**
- Aucune pièce de bois (sauf les pilotis) ne doit toucher l'eau.
- Il doit être dans la **voie d'accès de 5 m** au plan d'eau et à **3 m des lignes de terrain voisines.**

Quai sur terrain vacant

Possible seulement si le propriétaire possède une résidence à moins de 200 mètres du terrain vacant.

Pour toute question, contactez le service d'urbanisme et d'environnement de la Municipalité de Mont-Blanc.



Le reboisement de la rive

Le reboisement des rives : un geste vital pour nos milieux humides et hydriques !

Nos milieux humides et hydriques sont des trésors naturels et leurs rives, les “bandes riveraines”, sont la première ligne de défense de leur santé. En les reboisant, nous les protégeons efficacement et contribuons à la vitalité de tout l'écosystème.

Pourquoi est-il crucial de reboiser nos rives ?

- **Lutte contre l'érosion** : les racines des plantes maintiennent le sol en place, prévenant l'affaissement des berges et le déversement de sédiments dans l'eau.
- **Amélioration de la qualité de l'eau** : la végétation agit comme un filtre naturel, retenant les polluants (engrais, pesticides, sédiments) avant qu'ils n'atteignent le cours d'eau.
- **Création d'habitats et de biodiversité** : la végétation riveraine offre abri, nourriture et lieux de reproduction pour une multitude d'espèces aquatiques et terrestres (poissons, oiseaux, amphibiens, insectes).
- **Régulation de la température** : l'ombre des arbres réduit la température de l'eau, essentielle à la survie de certaines espèces de poissons (comme la truite).
- **Esthétisme et bien-être** : une rive naturelle et verdoyante est plus agréable à regarder et favorise un cadre de vie sain.

Astuces de plantation pour un reboisement réussi - la planification est la clé !

- **Permis** : renseignez-vous auprès de la Municipalité. Des permis sont souvent nécessaires pour les travaux en bande riveraine.
- **Observation** : observez votre rive : l'ensoleillement, le type de sol (sableux, argileux, rocaillieux), la pente et les zones d'érosion existantes.
- **Espèces indigènes** : privilégiez **TOUJOURS** les espèces végétales indigènes aux Laurentides. Elles sont adaptées au climat, résistent mieux aux maladies et fournissent les meilleures ressources pour la faune locale.
- **Diversité** : visez une diversité de plantes : arbres, arbustes et plantes herbacées pour créer un écosystème riverain riche et robuste.

Suggestion de végétaux indigènes pour le reboisement des rives

Arbres	Arbustes	Herbacées
<u>Cèdre</u>	Spirée	Rudbeckie
<u>Épinette blanche</u>	<u>Myrique</u>	<u>Iris</u>
Sapin	<u>Kalmia</u>	Asclépiade
Pin blanc	<u>Thé du Labrador</u>	Trèfle
Bouleau jaune	Bleuet	<u>Eupatoire</u>
Cerisier	Framboisier	Verge d'or
Sorbier	Viorne	Marguerite
Chêne blanc	Amélanchier	Menthe
Chêne à gros fruits	Cornouiller	Épilobe
Érable rouge	Chèvrefeuille	<u>Fougère</u>
Érable à sucre	Rosier	Aster
Bouleau blanc	Saule	Monarde

Pollinisateurs

Résiste aux castors

Résiste aux inondations temporaires

Associations intéressantes





Techniques de plantation

Préparation du site :

- **Enlever les invasives** : retirez délicatement les espèces exotiques envahissantes (ex.: phragmite, nerprun, renouée) en évitant de perturber le sol si la rive est fragile. Une approche manuelle ou ciblée est préférable.
- **Préparer le sol** : si le sol est très compacté, ameublissez-le légèrement l'espace nécessaire à la plantation. N'ajoutez pas d'engrais chimiques, cela pourrait contaminer l'eau. Le compost ou les amendements organiques sont préférables en surface.

Méthode de plantation :

- **Trou** : creusez un trou deux fois plus large que la motte de racines de la plante pour permettre aux racines de bien s'étendre.
- **Profondeur** : placez la plante de sorte que le collet (jonction entre les racines et la tige) soit au niveau du sol, ni trop profond, ni trop superficiel.
- **Remplir et tasser** : remplissez le trou avec la terre retirée, tassez doucement pour éliminer les trous d'air et arrosez abondamment pour bien assoir la plante.
- **Disposition** : plantez en groupes ou en quinconce pour un meilleur effet de stabilisation, une meilleure synergie entre les plantes et une couverture végétale dense.
- **Protection** : si nécessaire, protégez les jeunes plants des rongeurs (ex.: campagnols) ou du broutage par la faune (ex.: chevreuils) avec des protecteurs adaptés (tubes protecteurs, clôtures temporaires).

L'entretien à long terme (minimal, mais efficace !)

- Une fois établies, les plantes indigènes demanderont très peu d'entretien.
- Surveillez l'apparition de nouvelles espèces envahissantes et retirez-les rapidement pour éviter leur propagation.
- Laissez les feuilles mortes, les brindilles et les débris naturels s'accumuler sur la rive : ils nourrissent le sol, protègent les berges et créent des habitats.

**Votre rive est un maillon essentiel de la santé de notre environnement aquatique.
Chaque plante compte !**

Engagez-vous pour un Mont-Blanc plus vert et une eau plus pure !